

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Gilbert MENUET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	M. Rémi DELATTE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Jean DUBUET
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU	
M. Joël MEKHANTAR		

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. François-André ALLAERT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Gilles TRAHARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Statuts - Modification de la composition du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais et du Comité syndical du Syndicat**

Le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais se compose actuellement de 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté de l'agglomération dijonnaise, Communauté de communes de la Vallée de l'Ouche, Communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon, Communauté de communes Val de Norge, Communauté de communes de la Plaine des Tilles, Communauté de communes de la Plaine dijonnaise, Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Communauté de communes du Sud Dijonnais) et de deux communes « isolées » que sont les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot.

Or, dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Côte d'Or, le périmètre de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est étendu aux communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, à compter du 1er janvier 2013.

Cela a donc des conséquences au niveau de la composition du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais et de celle du Comité syndical.

Les 116 communes qui forment le périmètre du SCoT du Dijonnais sont désormais toutes regroupées en intercommunalité. Le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais se compose dès lors des 8 EPCI déjà existants, les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot ayant rejoint la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le Comité syndical est composé quant à lui de délégués titulaires et de délégués suppléants désignés par les organes délibérants des EPCI membres. Il est fonction du nombre d'habitants, calculé à partir de la population municipale issue du recensement de la population légale INSEE. Il convient donc de prendre en compte les recensements partiels de l'INSEE.

Compte tenu de l'intégration des communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot au Grand Dijon et de la prise en compte des derniers chiffres du recensement INSEE, l'impact sur le nombre de déléguées est le suivant, par secteur.

- secteur du canton de Genlis qui comprend les 26 communes membres de la Communauté de communes de la Plaine dijonnaise et qui compte 24 219 habitants soit 7 délégués titulaires et autant de suppléants (nombre de délégués inchangé par rapport à la situation actuelle) ;

- secteur du canton de Gevrey-Chambertin qui comprend les 22 communes de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin soit 9 021 habitants et les 9 communes de la Communauté de communes du Sud Dijonnais soit 5 176 habitants soit un total de 14 197 habitants et 5 délégués titulaires et autant de suppléants (nombre de délégués inchangé par rapport à la situation actuelle) ;

- secteur de la Communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon qui regroupe 5 communes et 3 476 habitants soit 2 délégués titulaires et autant de suppléants (nombre de délégués inchangé par rapport à la situation actuelle) ;

- secteur de la Communauté de communes Val de Norge qui regroupe 10 communes et 8 159 habitants soit 4 délégués titulaires et autant de suppléants (**+ 2 délégués titulaires et + 2 délégués suppléants par rapport à la situation actuelle**) ;

- secteur de la Communauté de communes de la Plaine des Tilles qui regroupe 4 communes et 6 889 habitants soit 2 délégués titulaires et autant de suppléants (nombre de délégués inchangé par rapport à la situation actuelle) ;

- secteur de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouche qui regroupe 16 communes et 7 200 habitants soit 2 délégués titulaires et autant de suppléants (nombre de délégués inchangé par rapport à la situation actuelle) ;

- secteur de la Communauté de l'agglomération dijonnaise qui regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 24 communes et 244 652 habitants soit 21 délégués titulaires et autant de suppléants (**+ 1 délégué titulaire et + 1 délégué suppléant par rapport à la situation actuelle**).

Enfin, le secteur géographique identifié « communes isolées » et regroupant les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, qui comptait un délégué titulaire et un délégué suppléant, disparaît puisque ces deux communes ont intégré le secteur géographique de la Communauté de l'agglomération dijonnaise .

Le Comité syndical se compose désormais de 43 délégués titulaires et autant de suppléants (contre actuellement 41 titulaires et 40 suppléants).

Il vous est proposé d'approuver cette nouvelle composition du Comité Syndical du SCOT et les changements de statuts qu'elle implique.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer les nouveaux postes de délégué titulaire et suppléant aux Maires de Corcelles-les-Monts et Flavignerot, qui siégeaient jusqu'à présent au Comité Syndical du SCOT au titre des communes isolées : M.Jean DUBUET en titulaire, M. Patrick ORSOLA en suppléant.

Enfin, il restait un poste de délégué suppléant du Grand Dijon non pourvu. Il vous est proposé de l'attribuer à M. Michel ROTGER, Maire de Chevigny-Saint-Sauveur.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la modification des statuts du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais.
- **de désigner** M. Jean DUBUET, comme délégué titulaire et M. Patrick ORSOLA et Michel ROTGER comme délégués suppléants au Comité Syndical du SCoT du Dijonnais.